

District de la Vienne**Siège social :**

1 rue François Prat -86000 POITIERS

Accueil :

Tél. : 05.49.61.17.35

Fax : 05.49.61.66.51

Site et E-mail :Site officiel : <http://foot86.fff.fr>Email : district@foot86.fff.fr**Horaires d'ouverture des Bureaux :**

Lundi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Mardi : Fermé* /13h30. 17h30

Mercredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

Jeudi : Fermé* /13h30. 17h30

Vendredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30

(*Fermé : accueil physique et téléphonique)

N° 422 . Vendredi 29 mars 2019

AGENDA de la SEMAINE**Vendredi 29 mars**Ecole d'arbitrage JA/Seniors à Lhommaizé
Label Seniors au Patronage St Joseph à 18h30**Vendredi 29 et samedi 30 mars**

Module Seniors à Mirebeau

Samedi 30 et dimanche 31 mars9^{ème} tour Coupe Nouvelle-Aquitaine16^{ème} journée Fém. R1-R214^{ème} journée U19 R15^{ème} journée U19 R214^{ème} journée U18 R1-R223^{ème} journée Champ.Nat. U1714^{ème} journée U17 R15^{ème} journée U17 R214^{ème} journée U16 R1-R214^{ème} journée U14 R1-R213^{ème} journée D1-D2-D3-D4-D52^{ème} journée D6 niveaux 1 et 216^{ème} journée Fém. à 11 D17^{ème} journée Fém. à 11 D25^{ème} journée Chpt U14-U17 Fém. à 114^{ème} journée Chpt U14-U17 Fém. à 85^{ème} journée U13 Criterium4^{ème} journée Chpt U11-U13 FEM à 82^{ème} tour Challenge U17/U18 à 82^{ème} tour Challenge U15 à 8**Samedi 30 mars**Label Seniors à Neuville à 9h et à
Valdivienne à 9h**Mardi 2 avril**

Commission d'Appel à 18h

Mercredi 3 avril

Commission Sportive à 14h

Jeudi 4 avril

Commission Discipline à 17h

Commission Jeunes à 17h30

Réunion Foot à 8 avec les clubs

Vendredi 5 avril

Préna Ligue à 19h

Sommaire

Partenaire	p. 2
Recrutement	p. 3
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres	p. 7
Avis aux éducateurs	p. 8
Commission Sportive	p. 9
Commission Jeunes	p. 17
Informations diverses	p. 22

De U6 à seniors

1^{er} MAI 2019

#toutes ensemble

Journée de la femme

Stade de la Montée Rouge - Châtelleraut
accueil des joueuses dès 9h00

Restauration
Buvette
Sur place



GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

**Changement d'heure**

Le passage à l'heure d'été se déroulera dans la nuit
du samedi 30 au dimanche 31 mars 2019.

**+1 heure**

À 2 heures du matin,
il sera alors 3 heures.

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

ITEUIL SPORTS
Fabricant Matériels Sports Loisirs



LE NOUVEAU BUT MOBILE LESTÉ FRANÇAIS

ITEUIL SPORTS

Contact : 05 49 55 00 98
iteuil-sports@wanadoo.fr

Existe dans les dimensions suivantes:

- but à 11
- but à 8
- but école de foot (4m*1,5m)

Conforme à la norme
NF EN 748+A1
(Mars 2018)



But mobile à 11 en aluminium renforcé 7,32*2,44*1*2. Lest à insérer dans la transversale arrière (fourni). Deux trains de deux roues de diamètre 260 montées sur roulements à rouleaux. Filet sans noeud 4 mm(fourni). Poignées de déplacement intégrée.



Les roues doublées montées sur un train d'aluminium renforcé permettent de déplacer le but aisément y compris sur un sol meuble.

Le lest en lingots d'acier est livré avec le but. Il s'intègre dans la transversale arrière sans complication.



Il est équipé de poignées pour une bonne prise en main lors d'un déplacement. Deux adultes peuvent déplacer le but aisément.

Sécuritaire.
Durable.
Maniable.


FABRIQUÉ EN
FRANCE
Modèle déposé INPI



*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

**Le District de la Vienne de Football recrute un (e)
ASSISTANT (E) ADMINISTRATIF (VE)**

CDI à temps complet (35h hebdomadaire)

Date de prise de fonction : 1^{er} juillet 2019

Missions principales

- Participation à l'organisation générale du District (manifestations, Assemblées Générales, « vie au quotidien »)
- Gestion et suivi administratif des commissions (compétitions, arbitrage, discipline,...)
- Animation du site Internet, du journal hebdomadaire et rédaction d'articles
- Accueil physique et téléphonique

Compétences et prérequis

Disponibilité, capacité d'adaptation

Rigueur et sens de l'organisation

Capacité d'analyse et de synthèse

Esprit d'équipe, polyvalence

Qualité relationnelle

Aisance rédactionnelle

Intérêt pour le football

Diplôme requis : bac +2 minimum - Expérience professionnelle ou débutant

Maîtrise approfondie des logiciels informatiques : Excel, Word, Power Point, Publisher, ...

Compétences complémentaires appréciées

Connaissance de la FFF et de ses instances régionales et départementales

Rémunération

1 673,33€ brut mensuel (catégorie B de la CCPAAF) + 13^{ème} mois

Lettre de motivation + CV à adresser, **avant le dimanche 31 mars 2019 dernier délai**,
au District de la Vienne de Football,
à l'attention de Monsieur le Président

Soit par mail : auranga@foot86.fff.fr

Soit par courrier : 1 rue François PRAT, 86000 POITIERS
Adeline URANGA, Directrice Administrative au 05.49.61.66.44



AVIS AUX CLUBS

Concours de dessin

A l'occasion de la Journée Nationale des U7 - U9, qui aura lieu le Samedi 25 Mai 2019 au complexe sportif Maurice Girault de Ligugé, le District de la Vienne de Football et le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou organisent un concours de dessin.

Le dessin sélectionné sera visible sur les tee-shirts distribués lors de cette journée à l'ensemble des enfants U6 à U9 présents.

Tu es licencié(e) de U6 à U9, envoie ton dessin accompagné de ton nom, prénom, club et catégorie de pratique au District de la Vienne de Football, 1 rue François Prat È 86000 Poitiers ou par mail district@foot86.fff.fr avant le lundi 15 avril 2019, dernier délai.

Le gagnant sélectionné recevra un cadeau supplémentaire.

Nous comptons sur ta participation !

Parcours Fédéral de Formation du Dirigeant

Le District de la Vienne et la R2F prévoient 3 modules de formation des dirigeants.

Vendredi 26 Avril 2019 :
18h-22h : Méthodologie de projet

Samedi 27 avril 2019 :
8h30-12h30 : Mobiliser et animer une équipe dirigeante au service d'un projet
13h30-17h30 : Construire et promouvoir un projet

Ouverture prochaine des inscriptions, réservez dès à présent vos dates !

Challenge Départemental P.E.F.

Le District de la Vienne de Football organise un Challenge Départemental ayant pour objectif de mettre en avant 5 actions « Coup de Cœur » du Programme Educatif Fédéral.

Cinq catégories seront récompensées et recevront des dotations textiles siglées :

- U6 / U9
- U10 / U13
- U15 / U17
- U11 / U13 F
- U14 / U17 F

Conditions de participation :

1. Réaliser une action PEF d'ouverture ou au caractère inhabituel avec l'une des catégories concernées
2. Prendre des photos et/ou vidéos, voire convoquer la presse
3. Renvoyer la fiche action ainsi que les justificatifs avant le vendredi 3 mai 2019 à district@foot86.fff.fr

Toutes les fiches transmises depuis le début de la saison seront prises en compte pour ce challenge.

Une fois les productions reçues, un jury composé de membres du District se réunira pour déterminer les 5 lauréats. A vous de jouer !!



Services Civiques - LFNA

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise une formation à destination des services civiques des clubs de la Vienne les

**Lundi 8 et mardi 9 avril 2019
Au stade des Terrasses/Patronages St Joseph
13 avenue des Terrasses È 86000 POITIERS**

La convocation a été transmise directement par la LFNA.

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise une réunion d'informations et d'échanges sur le déploiement des services civiques et sur l'application REMATCH le

**Lundi 8 avril 2019 de 19h à 21h
Au stade des Terrasses/Patronages St Joseph
13 avenue des Terrasses È 86000 POITIERS**

L'invitation et le coupon réponse ont été envoyés directement par la LFNA.

Rassemblements à destination des jeunes filles âgées de 5 à 9 ans (U6F - U10F)

À quelques semaines du coup d'envoi de la Coupe du Monde Féminine, la Commission Féminine et de Féminisation du District, en relation avec les Conseillers Techniques, propose pour cette fin de saison des rassemblements à destination des jeunes filles âgées de 5 à 9 ans (U6F - U10F).

Ces plateaux seront l'occasion de faire jouer entre filles, ces petites souvent isolées dans leurs clubs et pratiquant habituellement en mixité !

Vous pourrez aisément apporter votre soutien à cette opération en incitant les jeunes filles à venir participer en nombre à ces manifestations, dont voici les dates :

- samedi 6 avril : CHAUVIGNY - 10h30 / 12h00
- mercredi 1er mai : CHATELLERAULT (#Toutes ensemble) - 13h00 / 14h30 (à confirmer)
- samedi 11 mai : MONTMORILLON - 10h30 / 12h00
- samedi 25 mai : LIGUGE (Journée Nationale U6/U9) (horaires à confirmer)

Nous comptons sur vous pour relayer au mieux cette information auprès des éducateurs et des parents, pour faire de ces journées des moments inoubliables pour ces demoiselles et importants pour le développement du football d'animation féminin.

Demande de Trophée du District

Les demandes de trophées (fiche de renseignements dans « **informations diverses** » du présent journal) concernant les joueur(se)s et les dirigeant(e)s méritant(e)s doivent parvenir au District de la Vienne de Football **par la messagerie Zimbra**.

Date limite d'envoi le **lundi 29 avril 2019, dernier délai**

La remise des trophées est effectuée lors de l'Assemblée Générale Financière.

Prélèvement frais arbitrage des 30 et 31 mars 2019

Nous informons les clubs que les prélèvements des **indemnités de matchs en D5-D6-COUPES-CHALLENGES-FEMINIENS D2/D3 et JEUNES** des rencontres des **30 et 31 mars 2019** seront prélevés exceptionnellement (avec celles du mois d'avril) aux alentours **du 10 Mai** (et non en avril comme prévu).

Les prélèvements des frais d'arbitrage de la D1 à la D4 + Féminines D1 d'avril restent inchangés (prélèvement le 10 avril).

**PERMANENCE DES ARBITRES**

La permanence des arbitres (06 43 06 88 53) s'achève désormais à 12h le samedi.

En cas de forfait, passé ce délai, les clubs devront prévenir l'arbitre désigné par courriel sur sa messagerie personnelle indiquée dans Footclubs avec copie au club adverse et au District.



AVIS AUX ARBITRES

Indemnités de matchs des 30 et 31 mars

Nous vous informons que les indemnités de matchs (arbitres, observateurs, accompagnateurs) des rencontres des **30 et 31 mars 2019** seront virées exceptionnellement (avec celles du mois d'avril) aux alentours **du 10 Mai** (et non en avril comme prévu).

Merci de votre compréhension.

CONSIGNES ADMINISTRATIVES

RAPPORTS :

Les rapports d'arbitrage sont à saisir sur votre compte « Mon Espace FFF ».

Un mode opératoire sur les rapports d'arbitrage est disponible sur :

- le site du District, rubrique « Documents » - « Documents généraux » - « Arbitrage » : **Dématérialisation des rapports arbitrage et délégation**
- votre Espace FFF

Un outil d'aide à la **rédaction d'un rapport disciplinaire** est disponible sur :

- le site du District, rubrique « Documents » - « Documents généraux » - « Arbitrage » : **Aide à la rédaction d'un rapport d'arbitrage**
- votre Espace FFF

Planning prévisionnel de la saison 2018/2019

- Vendredi 29 mars : école d'arbitrage JA/Seniors
- Vendredi 5 avril : prépa-Ligue
- Vendredi 26 avril : prépa-Ligue
- Vendredi 10 mai : prépa-Ligue
- Mardi 14 mai : CDA plénière n°7
- Vendredi 17 mai : réunion de fin de saison des arbitres

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI à partir de 17h30 jusqu'au SAMEDI MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au SAMEDI MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du samedi midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant. Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.



AVIS AUX EDUCATEURS

Programmation de deux nouvelles certifications CFF2 et CFF3

La Commission Technique 86 et le C.T.D ont programmé DEUX nouvelles CERTIFICATIONS comme suit :

- Certification CFF2 le MERCREDI 8 MAI 2019 de 9h30 à 17h30 à Poitiers (complexe à définir)
- Certification CFF3 le JEUDI 30 MAI 2019 de 9h30 à 17h30 à Châtelleraut (complexe à définir)

Attention !!! pour les deux sessions, place limitée à 12 candidats.

Inscription sur le site de la LFNA (<https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/>)

CALENDRIER des FORMATIONS de CADRES – saison 2018/2019

FORMATIONS MODULES COMPLEMENTAIRES

MODULE U7 le Samedi 13 avril 2019 de 8h30 à 17h30 (8 heures) lieu à déterminer - Inscription sur le site de la LFNA **avant le vendredi 5 avril 2019**

MODULE ANIMATRICE le Samedi 13 avril 2019 (6 heures) lieu à déterminer - Inscription sur le site de la LFNA **avant le vendredi 5 avril 2019**

MODULE BEACH SOCCER le Samedi 22 juin 2019 (8 heures) . lieu à définir

Quelques rappels administratifs

Toutes les inscriptions se font sur le site internet de la LIGUE de FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE :

(<https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/>)

LdR2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut **impérativement CONFIRMER VOTRE PARTICIPATION en renvoyant à LDR2F (dans les délais) les documents reçus par mail** : fiche intendance, attestation de prise en charge du club et bons de formation.

Sachez qu'il n'est pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs.

Les personnes qui n'ont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués (et donc non admis à participer) aux formations.

Anthony ALLOUIS,
Conseiller Technique Départemental 86.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 27 mars 2019
Procès-verbal n° 31

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Roger GAULT, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 30 sans modification.

RAPPEL IMPORTANT

Article 26.C.2.b Participation aux rencontres

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional ou Départemental.

De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 7 rencontres officielles (championnats et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club.

Cette règle ne s'appliquera qu'à partir :

- du 13/14 avril 2019 pour les équipes réserves participant aux championnats de Départemental 1 à Départemental 5 (journées 18, 19, 20, 21 et 22).
- du 06/07 avril 2019 pour les équipes réserves participant aux championnats de Départemental 6 Niveau 1 (journées 6, 7, 8, 9 et 10).
- du 31/03/19 pour les équipes réserves participant au championnat Féminin de Départemental 1 (journées 16, 17, 9, 10 et 18)
- du 31/03/19 pour les équipes réserves participant au championnat Féminin de Départemental 2 (journées 7, 8, 9, 1 et 10)

DATES DE REPORTS DES JOURNEES DE COMPETITIONS NON-JOUEES

SAISON 2018 / 2019

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNEES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
de Départemental 1 à Départemental 5	<u>J 13</u> : 09 et 10 février 2019	30 et 31 mars 2019
Départemental 6	<u>J 02</u> : 09 et 10 février 2019	30 et 31 mars 2019
Départemental 1 Féminines	<u>J 09</u> : 09 décembre 2018	28 avril 2019
Départemental 1 Féminines	<u>J 10</u> : 03 février 2019	5 mai 2019
Départemental 1 Féminines	<u>J 18</u> : 28 avril 2019	19 mai 2019
Départemental 2 et 3 Féminines	<u>J 01</u> : 03 février 2019	5 mai 2019
Départemental 2 et 3 Féminines	<u>J 10</u> : 5 mai 2019	19 mai 2019



MATCHS de COUPES et CHALLENGES REPORTEES

COMPETITION	JOURNEES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Coupe Louis David	<u>J 7</u> : 30 et 31 mars 2019	20 et 21 avril 2019
Coupe Jolliet-Rousseau	<u>J 5</u> : 30 et 31 mars 2019	20 et 21 avril 2019
Coupe du Poitou	<u>J 10</u> : 10 mars 2019	14 avril 2019

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
5	B	8	25/11/18 Remis 27/01/19	20695462	Leigné sur Usseau (2) / Buxeuil (1)	Décision de l'arbitre	21/04/19
5	B	9	02/12/18 Remis 27/01/19	20695468	Oyré Dangé (3) / Ingrandes (2)	Arrêté municipal	21/04/19
6 Niv. 1	F	3	03/03/19	21255243	Poitiers Beaulieu (1) / Vendelogne (1)	Terrain non tracé	21/04/19

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de COUPES et CHALLENGES REMIS

Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
Coupe André Tassin	1	27/01/19	21195623	Châtelleraut Portugais (1) / Chauvigny (2)	Match de Ligue en retard	31/03/19
	1	26/01/19	21195626	Nouaillé (1) / Stade Poitevin (2)	Match de Ligue en retard	30/03/19 à 20h
	1	26/01/19	21195627	Oyré Dangé (1) / Mignaloux Beauvoir (1)	Match de Ligue en retard	30/03/19 à 20h

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86
 Antoigné
 Availles en Châtelleraut
 Bonneuil Matours / Archigny
 Buxerolles
 Charroux Mauprévoir
 Château Larcher
 Chaunay
 Chauvigny
 Coulombiers
 Coussay les Bois
 Fontaine le Comte
 GJ Foot Sud 86
 GJ Foot Val Vert
 GJ Vallées du Miosson

Ingrandes
 Jardres
 Journet
 La Pallu
 Leignes sur Fontaine
 Les Ormes
 Ligugé
 Loudun
 Lusignan
 Mazerolles Lussac
 Mignaloux Beauvoir
 Migné Auxances
 Montamisé
 Montmorillon
 Nord Vienne

Nouaillé Maupertuis
 Ozon
 Poitiers Asac
 Poitiers St Eloi
 Queaux Moussac
 Rouillé
 Sèvres Anxaumont
 Sillars
 St Savin St Germain
 Thuré Besse
 Usson L'Isle
 Valdivienne
 Vendelogne
 Vivonne



DEPARTEMENTAL 2

Match n° 20694176 : Thuré Besse (1) È L'Envigne (1) en poule A du 10/02/19 remis le 31/03/19.

Demande du club de L'Envigne (courriel du 24/03/19 à 17h40) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de L'Envigne.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 20694584 : Valdivienne (1) È Poitiers 3 cités (2) en poule B du 09/03/19

Courriel de réserve d'après match du club de Valdivienne (10/03/19 à 21h26) transformée en réclamation.

Réclamation sur la participation au match de l'ensemble des joueurs appartenant à Poitiers 3 cités (2).

Motifs :

- les joueurs sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation alors que le règlement limite à six la participation des joueurs mutés.

- ces joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation ont muté hors période normale alors que le règlement limite à deux la participation de joueurs mutés hors période.

La Commission,

Reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 29 du 13/03/19 concernant la réserve requalifiée en réclamation.

Jugeant en première instance,

Considérant que cette réclamation a été communiquée au club de Poitiers 3 cités lequel n'a pas formulé d'observations.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls quatre joueurs sont titulaires d'une licence mutation dont un hors période,

Considérant que le club de Poitiers 3 cités est autorisé à utiliser, conformément aux dispositions de l'article 160 des RG de la FFF, six joueurs mutés dont deux hors période.

Considérant que **l'équipe de Poitiers 3 cités (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réclamation (38") seront débités au club de Valdivienne.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 20695101 : Poitiers Gibauderie (1) È Chasseneuil St Georges (2) en poule C du 10/02/19 remis le 31/03/19

Demande du club de Chasseneuil St Georges pour désigner 3 arbitres dont 1 arbitre confirmé au centre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de Chasseneuil St Georges.

Match n° 20695117 : Migné Auxances (3) È La Puye La Bussière (1) en poule C du 24/03/19

Problèmes avec la FMI en fin de rencontre.

Composition de l'équipe de Migné Auxances (3) (courriel du 26/03/16 à 14h27)

La Commission demande pour le mercredi 03 avril 2019

- au club de La Puye La Bussière :

- la composition de l'équipe (numéro de maillot . numéro de licence . nom et prénom)
- les éventuelles sanctions et blessures.
- Le nom du capitaine
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- Le score de la rencontre

- à M. Fabrice WORONIAK, arbitre officiel de la rencontre

- Les éventuelles sanctions et blessures
- Le score de la rencontre

Dossier en instance

Match n° 20695252 : Coulombiers (1) È Champagné (1) en poule D du 24/03/19.

Courriels du club de Champagné à l'arbitre de la rencontre M. Karl BIGOT (24/03/19 à 10h25) et au District (24/03/19 à 10h38) pour signaler le forfait de son équipe.

Courriel de l'arbitre M. Karl BIGOT (24/03/19 à 18h17) désigné sur la rencontre pour signaler le forfait de l'équipe de Champagné (1).

1^{er} forfait de l'équipe de Champagné (1) (sans déplacement).

Amende 41" au club de Champagné.

**DEPARTEMENTAL 5****Match n° 20695383 : Thuré Besse (2) È Poitiers Gibauderie (2) en poule A du 24/03/19**

Courriel de confirmation de réserve du club de Thuré Besse (25/03/19 à 6h02)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Poitiers Gibauderie, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Poitiers Gibauderie (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire non recevable, les compétitions n'étant pas au regard du calendrier dans le cadre des 5 dernières journées, donc pas applicable à cette rencontre.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Thuré Besse.

Dossier classé.

Match n° 20695645 : Fleuré / Pouillé Tercé (3) È Haims (1) en poule C du 23/03/19

Courriel du club de Fleuré (24/03/19 à 14h52) signalant les blessures des joueurs n° 6 de l'équipe d'Haims (1) (cuisse droite) et n° 11 de l'équipe de Fleuré / Pouillé Tercé (3) (cheville gauche).

Feuille de match modifiée par le District.

Dossier classé.

Match n° 20695756 : Blanzay (1) È Couhé (1) en poule D du 03/02/19 remis le 17/03/19

Réclamation du club de Blanzay.

Réclamation sur le nombre de mutés autorisés à participer à la rencontre au sein de l'effectif de Couhé.

La Commission,

Reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 30 du 20/03/19.

Jugeant en première instance,

Considérant que cette réclamation a été communiquée au club de Couhé lequel a formulé ses observations (courriel du 25/03/19 à 18h32).

Considérant, après vérification de la feuille de match de l'équipe de Couhé que seuls quatre joueurs sont titulaires d'une licence mutation dont deux hors période.

Considérant que le club de Couhé est en première année d'infraction au regard du statut de l'arbitrage, ce qui ne l'autorise à utiliser pour la saison 2018/2019 que quatre joueurs titulaires d'une licence mutation.

Considérant que **l'équipe de Couhé (1) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réclamation (38") seront débités au club de Blanzay.

Dossier classé.

Match n° 20695775 : Blanzay (1) È Rouillé (2) en poule D du 24/03/19

Courriel de confirmation de réserve du club de Rouillé (25/03/19 à 11h39)

Réserve sur la qualification et/ou la participation du/des joueurs Matthieu PEGUIN, Tanguy FOURRIER, Jean Daniel BAUDIFFIER, Guillaume GRISEL, Brice AGOSTINI, Loïc ROBERT, Aymeric LAINE, Yohan MAUPIOUX, Bruno ANCEL, Clément LEROYER, Louis GENDREAU, Loïc GRIMAUD, Laurent DOLIN du club de Blanzay, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 1 joueur muté.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification de la situation des joueurs portés sur la feuille de match.

Considérant que le club de Blanzay est en deuxième année d'infraction au regard du statut de l'arbitrage, ce qui ne l'autorise à utiliser pour la saison 2018/2019 que deux joueurs titulaires d'une licence mutation.

Considérant que seul un joueur mentionné sur la feuille de match est titulaire d'une licence mutation.

Considérant que **l'équipe de Blanzay (1) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Rouillé.

DEPARTEMENTAL 6**Match n° 21255013 : Monts sur Guesnes (1) È Beuxes (1) au Niveau 1 poule A du 07/004/19**

Demande du club de Beuxes pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique (courriel du 26/03/19 à 22h48).

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Beuxes.



SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		si match non joué le 26/05/19 perdu à	Report possible le
6 Niv. 2	A	1	03/02/19 remis 17/03/19	21255313	Sammarcolles (1)	ASM (3)	ASM (3)	19/05/19
6 Niv. 2	A	2	10/02/19 remis 31/03/19	21255315	Mouterre / 3 Moutiers (2)	ASM (3)	Mouterre / 3 Moutiers (2)	21/04/19
6 Niv. 2	A	4	10/03/19	21255322	Moncontour (2)	Sammarcolles (1)	Moncontour (2)	21/04/19
6 Niv. 2	B	1	03/02/19 remis 17/03/19	21255344	Coussay les Bois (3)	Buxeuil (2)	Coussay les Bois (3)	19/05/19
6 Niv. 2	B	4	10/03/19	21255353	Coussay les Bois (3)	St Rémy sur Creuse (1)	Coussay les Bois (3)	21/04/19
6 Niv. 2	C	5	24/03/19	21255385	Lavoux Liniers (2)	Jardres (2)	aux deux équipes	28/04/19
6 Niv. 2	F	3	03/03/19	21255470	La Ferrière Magné (2)	Château Larcher (3)	La Ferrière Magné (2)	21/04/19
6 Niv. 2	F	4	10/03/19	21255471	La Ferrière Magné (2)	Rouillé (3)	La Ferrière Magné (2)	19/05/19

Match n° 21255315 : Mouterre / 3 Moutiers (2) È ASM (3) au Niveau 2 poule A du 10/02/19 remis le 31/03/19.

Courriel du club des 3 Moutiers (27/03/19 à 15h56) pour reporter le match en rubrique.

S'agissant du Niveau 2, la Commission accepte de fixer cette rencontre le 21/04/19.

En accord entre les deux clubs, la rencontre pourra être jouée avant cette date. Par contre, si cette rencontre n'est toujours pas jouée au 26/05/19, elle sera donnée perdue par pénalité à la équipe de Mouterre / 3 Moutiers (2).

Match n° 21255385 : Lavoux-Liniers (2) È Jardres (2) au Niveau 2 poule C du 24/02/19.

Courriel des clubs de Jardres (23/03/19 à 14h46) et Lavoux-Liniers (23/03/19 à 17h34) pour reporter le match en rubrique.

S'agissant du Niveau 2, la Commission accepte de fixer cette rencontre le 28/04/19 (en accord avec les deux clubs). Par contre, si cette rencontre n'est toujours pas jouée au 26/05/19, elle sera donnée perdue par pénalité aux deux équipes.

Match n° 21255415 : Journet (2) - Plaisance (1) Niveau 2 en poule D du 24/03/19

Courriel du club de Plaisance (23/03/19 à 23h34) transféré par le club de Journet (24/03/19 à 09h07)

2^{ème} forfait de la équipe de Plaisance (1) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de Plaisance.

Match n° 21255416 : Poitiers Asac (3) È Mazerolles Lussac / Sillars (2) Niveau 2 en poule D du 24/03/19

Évocation

Participation à ce match au sein de l'entente Mazerolles Lussac / Sillars (2) d'un joueur (licence n° 2548510021) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- description sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF, Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer les clubs de l'entente Mazerolles Lussac / Sillars lesquels peuvent formuler leurs observations avant le mercredi 10/04/19, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 21255442 : Adriers (2) È Savigné (1) au Niveau 2 poule E du 09/03/19

Évocation

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 29 du 13/03/19 concernant la participation à ce match au sein de la équipe d'Adriers (2) d'un joueur (licence n° 2543549641) en état de suspension.

Considérant que le club d'Adriers a été informé et n'a pas formulé d'observations par écrit.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline du District de la Haute-Vienne du 06/12/18 de trois (3) matchs de suspension à compter du 10/12/18.

Considérant que l'équipe d'Adriers (2) évoluant en Départemental 6 poule E n'a effectivement joué qu'un match depuis cette date (le 22/12/18 mais forfait le 15/12/19 et exempt le 03/03/19).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.



Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 6 à l'équipe d'Adriers (2) pour en donner le gain à l'équipe de Savigné (1) (déjà vainqueur sur le terrain) avec 6 buts à 0.

Les droits d'exploitation (soit 38 ") seront débités au club d'Adriers.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FEMININ

Match n° 21283246 : Ligugé (1) È Mirebeau / Pays Thénezéen (1) en Départemental 3 poule A du 24/03/19

Courriel du club de Mirebeau (23/03/19 à 19h55)

1^{er} forfait de l'équipe de Mirebeau / Pays Thénezéen (1) (sans déplacement)

Amende de 31" au club de Mirebeau.

RESERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 20694064 : Neuville (2) . Montamisé (1) en Départemental 1

Match n° 20634327 : Nouaillé (2) . Vivonne (1) en Départemental 2 poule B

Match n° 20694323 : Montmorillon (3) . Sèvres (1) en Départemental 2 poule B

Match n° 20694591 : Sillars (1) . Beaumont St Cyr (3) en Départemental 3 poule B

Match n° 20695116 : Poitiers Gibauderie (1) . Poitiers Portugais (1) en Départemental 4 poule C

Match n° 20695381 : St Léger de Montbrillais (2) . Mouterre /3 Moutiers (1) en Départemental 5 poule A

Match n° 21281505 : Montmorillon / Fleuré / Vernon (2) . Valdivienne (1) en Féminines à 11 Départemental 2

DIVERS

Courriels des clubs de Boivre, Cenon sur Vienne, Smarves et St Léger de Montbrillais :

Réponses par la messagerie Zimbra.

NON SAISIE DES RESULTATS

Rencontres des 23 et 24/03/19

Amende de 170

Départemental 6 : match n° 21255009 : Monts sur Guesnes (1) . St Gervais (1) en poule A

match n° 21255250 : Poitiers Beaulieu (1) . Sanxay (1) en poule F

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISEE

Rencontres des 23 et 24/03/19

Dossiers en instance :

Départemental 3 : Match n° 20694456 : Antoigné (1) . A.S.M. (1) en poule A
Rapport FMI et feuille de match à recevoir avant le 03/04/19.

Dossier classé :

Départemental 3 : Match n°20694719: Brion St Secondin (2) . Payroux (2) en poule C
Rapport FMI reçu par courriel (25/03/19 à 09h06).

**TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI**

Amende de 24"

Rencontres des 23 et 24/03/19

Départemental 5 Match n° 20695513 : Buxeuil (1) . L'Espinasse (1) en poule B
Le 25/03/19 à 23h42

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : le mercredi 03 avril 2019 à 14h, sur convocation.
La présidente, Maryse MOREAU.
Le secrétaire, François PAIREMAURE.**



COMMISSION JEUNES

Réunion du jeudi 28 mars 2019
Procès-verbal n° 25

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Françoise BERTON et Sylvie TESSERAU
MM. Jean-Pierre BERNARD, Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Approbation du PV n° 24 avec modification suivante :

CHALLENGE A 8 U15

MATCHS DE CLASSEMENT

L'équipe de l'ASM/3mout/Samm/Nv intègre la poule A.

Remerciements au Club des 3 Cités pour avoir mis à disposition leur salle.

CHALLENGE JONGLERIES

Une Journée de rattrapage est prévue essentiellement pour les équipes qui étaient exemptes (à faire le 06/04/2019) ou pour celles qui avaient un match non joué (à faire le 13/04/2019) lors des journées programmées par la commission.

REPORTS DE MATCHS

Championnat U17/U18, U15

Poules de 10

La journée 2 du 2 février 2019 est reportée au 30 mars 2019.

La journée 3 du 9 février 2019 est reportée au 6 avril 2019.

Poules de 8

La journée 2 est reportée au 6 avril 2019

Challenges à 11

Les ½ finales prévues le 6 avril 2019 sont remises au 13 avril 2019.

Challenges à 8

La journée 2 est programmée le 30 mars 2019.

U13

La journée 2 du 2 février 2019 est reportée au 30 mars 2019

La journée 3 du 9 février 2019 est reportée au 6 avril 2019.

Toutefois, la finale départementale du Festifoot prévue le 6 avril 2019 est maintenue.

Par conséquent, les équipes qualifiées pour cette finale et celles devant rencontrer les finalistes devront jouer la journée 3 du championnat le 13 avril 2019.

Le tour 3 du Challenge Dansac prévu le 6 avril 2019 est reporté au 13 avril 2019

U11

La journée 2 du Challenge U11 prévue le 9 février 2019 est reportée au 30 mars 2019.

La journée 4 du 30 mars 2019 du championnat U11 est remise au 6 avril 2019.

La journée 3 du Challenge U11 prévue le 6 avril 2019 est reportée au 13 avril 2019.



Catégorie	Div	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
U 13	1	A	3	09/02/19 06/04/19	21271005	Neuville (1)	Jaunay-Clan (1)	Finale Festival Foot	13/04/19
U 13	1	A	3	09/02/19 06/04/19	21271006	La Pallu (1)	Gj Vallées du Miosson (1)	Finale Festival Foot	13/04/19
U 13	1	A	3	09/02/19 06/04/19	21271009	Loudun (2)	Migné-Auxances (1)	Finale Festival Foot	13/04/19
U 13	1	B	3	09/02/19 06/04/19	21271050	Gj Vallée Vienne et Moulière (1)	Sud Vienne Région de Couhé	Finale Festival Foot	13/04/19
U 13	1	B	3	09/02/19 06/04/19	21271051	Stade Poitevin (2)	Gj Val de Vonne (1)	Finale Festival Foot	13/04/19
U 13	1	B	3	09/02/19 06/04/19	21271052	Fontaine le Comte (1)	Poitiers Asac (1)	Finale Festival Foot / Dansac	27/04/19
U 13	1	B	3	09/02/19 06/04/19	21271053	Poitiers 3 Cités (1)	St Benoît (1)	Finale Festival Foot	13/04/19
U 13	1	B	3	09/02/19 06/04/19	21271054	Montmorillon (1)	Gj Vallées du Miosson (2)	Finale Festival Foot	13/04/19
U 13	2	A	3	09/02/19 06/04/19	21271098	Bonneuil Matours/Vouneuil sur Vienne (1)	Availles en Châtelerault (1)	Finale Festival Foot	13/04/19
U 13	2	A	3	09/02/19 06/04/19	21271099	Poitiers Cep (1)	Naintré (1)	Finale Festival Foot	13/04/19
U 13	2	B	3	09/02/19 06/04/19	21271143	Gj 3 Vallées 86 (1)	SO Châtelerault (4)	Finale Festival Foot	13/04/19
U 13	2	C	3	09/02/19 06/04/19	21271186	Stade Poitevin (3)	Gj Foot Sud 86 (1)	Finale Festival Foot / Dansac	27/04/19
U11	3	D	2	16/03/19	21361975	Ligugé/Smarves/Iteuil (4)	Quinçay/Béruges (1)	Accord des deux clubs	13/04/19

CHAMPIONNAT U17/U18

Match n° 21270766 Sud Vienne région Couhé (1) È GJ Foot Sud 86 (2) en Départemental 2 poule A du 23/03/19

1^{er} forfait de l'équipe de Sud Vienne Région de Couhé (1) (sans déplacement de Gj Foot Sud 86 (2))
Amende de 10 " au club de Sud Vienne Région de Couhé.

Match n° 21270788 : Vouneuil/Quinçay/Béruges (1) È Migné Auxances (1) en Départemental 2 poule B du 06/04/19

Courriel du club de Migné-Auxances demandant d'avancer le match du 06/04/2019
Attente de confirmation de l'attente Vouneuil/Quinçay/Béruges

Feuille de Match Informatisée

Match n° 21270823 : Antoigné/Châtelerault Port (1) È St Savin/Vicq (2) en Départemental 2 poule C du 23/03/19

Non-utilisation de la FMI. Rapport FMI non reçu.

La Commission demande aux deux clubs ainsi qu'à MM. Emilien CHAUSSE, arbitre de la rencontre et Mathieu RICHARD, accompagnateur, des explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 04 avril 2019.

Feuille de match papier non reçue

La Commission demande pour le jeudi 04 avril 2019:

- aux deux clubs :

- la composition de votre équipe (numéro de maillot . numéro de licence . nom et prénom)
- les éventuelles sanctions et blessures.
- Le nom du capitaine
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- Le score de la rencontre

- à l'arbitre

- Les éventuelles sanctions et blessures
- Le score de la rencontre

Dossier en instance



CHAMPIONNAT U15

Match n° 21270924 : Migné-Auxances/Jaunay-Clan (2) È St Benoît (1) en Départemental 2 poule B du 23/03/19
 2^{ème} forfait de l'équipe de Migné-Auxances/Jaunay-Clan (2) (sans déplacement de St Benoît (1))
 Amende de 10 " au club de Migné-Auxances.

Match n° 21270954 : Poitiers 3 Cités (1) È Chasseneuil St Georges (1) en Départemental 2 poule C du 23/03/19
 Match arrêté à la 73^{ème} minute
 Dossier transmis à la Commission de Discipline

Match n° 21270982 : Asm/3mout/Samm/Nv (1) È Antoigné/Chat. Port (1) en Départemental 2 poule D du 23/03/19
 Courriel du club de l'ASM demandant le report du match. Attente de la confirmation de l'attente Antoigné/ Chatelleraut Portugais (1)
 Les frais de déplacement (soit 16,04") de M. Alan VIOLEAU, arbitre de la rencontre non prévenu du report du match seront débités au club de l'ASM pour être crédités à l'intéressé.

Feuille de Match Informatisée

Match n° 21270885 Sud Vienne Région de Couhé (1) È GJ 3 Vallées 86 (1) en Départemental 2 poule A du 26/01/19

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue.

La Commission demande aux deux clubs de lui fournir pour le jeudi 04 avril 2019 :

- la composition de votre équipe (numéro de maillot . numéro de licence . nom et prénom)
- les éventuelles sanctions et blessures.
- Le nom du capitaine
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- Le score de la rencontre

Match n° 21270950 GJ Avenir 86 (2) È Poitiers 3 Cités (1) en Départemental 2 poule C du 09/03/19

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue.

La Commission demande aux deux clubs de lui fournir pour le jeudi 04 avril 2019 :

- la composition de votre équipe (numéro de maillot . numéro de licence . nom et prénom)
- les éventuelles sanctions et blessures.
- Le nom du capitaine
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- Le score de la rencontre

Match n° 21270977 Ozon (1) È Migné-Auxances (1) en Départemental 2 poule D du 09/03/19

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue.

La Commission demande aux deux clubs de lui fournir pour le jeudi 04 avril 2019 :

- la composition de votre équipe (numéro de maillot . numéro de licence . nom et prénom)
- les éventuelles sanctions et blessures.
- Le nom du capitaine
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- Le score de la rencontre

Match n° 21270866 : Montmorillon (2) È Availles en Châtelleraut (1) en Départemental 1 du 23/03/19

Non-utilisation de la FMI. Rapport FMI reçu.

Transmission de la composition non effectuée par le club d'Availles en Châtelleraut.

La Commission demande la plus grande vigilance au club d'Availles en Châtelleraut afin de faire le nécessaire pour que la Feuille de Match Informatisée (FMI) soit utilisée.

Dossier classé.

Match n° 21270897 : GJ 3 Vallées 86 (1) È GJ Val de Vonne (1) en Départemental 2 poule A du 23/03/19

Non-utilisation de la FMI. Rapport FMI reçu.

Dysfonctionnement de la tablette.

Dossier classé.

Match n° 21270954 : Poitiers 3 Cités (1) È Chasseneuil St Georges (1) en Départemental 2 poule C du 23/03/19

Non-utilisation de la FMI. Rapport FMI non reçu.

La Commission demande aux deux clubs des explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 04 avril 2019.

Dossier en instance



Match n° 21270979 : Ozon (1) È L'Envygne (1) en Départemental 2 poule D du 23/03/19

Non-utilisation de la FMI. Rapport FMI non reçu.

La Commission demande aux deux clubs des explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 04 avril 2019.

Feuille de match papier non reçue

La Commission demande aux deux clubs de lui fournir pour le jeudi 04 avril 2019

- la composition de votre équipe (numéro de maillot . numéro de licence . nom et prénom)
- les éventuelles sanctions et blessures.
- Le nom du capitaine
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- Le score de la rencontre

Dossier en instance

Match n° 21270981 : Mirebeau (1) È Bonneuil Matours/Vouneuil (1) en Départemental 2 poule D du 23/03/19

Non-utilisation de la FMI. Rapport FMI non reçu.

La Commission demande aux deux clubs des explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 04 avril 2019.

Dossier en instance

CHAMPIONNAT U13

Match n° 21271157 : Poitiers Asac (2) È Vouneuil/Quincay/Béruges (1) en Départemental 2 poule B du 23/03/19

Courriel du club de Vouneuil sous Biard demandant le report du match

Attente de confirmation de club de Poitiers Asac

Match n° 21271263 : GJ Avenir 86 (2) È La Pallu/Cernay/St Genest (3) en Départemental 3 poule B du 23/03/19

2^{ème} forfait de l'équipe de La Pallu/Cernay/St Genest (3) (sans déplacement)

Amende de 10" au club de La Pallu.

Match n° 21271358 : La Trimouille/Lathus/Saulgé (1) È GJ Val de Clouère (2) en Départemental 3 poule E du 23/03/19

3^{ème} forfait de l'équipe de GJ Val de Clouère (2) (sans déplacement)

Amende de 10" au club de GJ Val de Clouère.

Remarque : S'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de GJ Val de Clouère (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

Les équipes devant la rencontrer sont exemptes aux dates prévues au calendrier.

RENCONTRES U11

Match n° 21361923: Naintré (3) È Mirebeau (2) en Départemental 3 poule B du 23/03/19

2^{ème} forfait de l'équipe de Naintré (3) (sans déplacement de Mirebeau (2))

Amende de 10 " au club de Naintré.

Challenge régional LAHITTE-FETIS organisé par la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine : Conformément au règlement du challenge jongleries, les équipes qualifiées sont les deux premiers du 1^{er} classement Montmorillon 1 et Stade Poitevin 1. (La date et le lieu reste à définir).

CHALLENGE A 8 U17/U18

Tirage des 2 premières journées (30/03)

Poule A

Poule B

Journée	Equipes
1	Sud Vienne Région de Couhé 1
2	Vouneuil/Quincay/Béruges 1
	GJ Val de Vonne 1
	GJ Val Vert 1

Journée	Equipes
1	Montamisé/Sèvres Anx/CEP 2
2	St Savin/Vicq 1
	Dissay
	Antoigné/Chatellerault Port. 1

Club recevant pour la 2^{ème} journée



CHALLENGE A 8 U15

Tirage du 2^{ème} tour du samedi 30 mars

Poule A

Journée	Equipe .
2	Vicq/St Savin (1)
	Naintré (2)
	Antoigné/Portugais (2)

Poule B

Journée	Equipe
2	Vouillé (1)
	Poitiers 3 Cités (1)
	GJ 3 Vallées 86 (1)

MATCHS DE CLASSEMENT

Poule A

Journée	Equipe à jouer le 13/04
2	GJ Avenir 86 (2)
	Availles en Châtelleraut (1)
	Bonneuil/Vouneuil (1)
	ASM/3mout/Samm/Nv

Poule B

Journée	Equipe
2	Jaunay Clan (2)
	Montamisé/Sèvres/Cep (2)
	Vivonne/Chât./Gj Val Clouère 1
	Buxerolles (2)

Poule C

Journée	Equipe
2	Usson/Isle (1)
	GJ 3 Vallées 86 (2)
	Vallée du Miosson (2)

Poule D

Journée	Equipe à jouer le 13/04
2	Boivre Latillé 1
	Vouneuil/Quinçay /Béruges (1)
	GJ Val de Vonne 1

Club recevant pour le 2^{ème} tour

CHALLENGE DANSAC

3^{ème} TOUR - samedi 13 avril 2019 (tour reporté du 06/04/19)

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A
CHÂTELLERAULT SO (3)
CISSE (1)
LOUDUN (3)
MIREBEAU (1)

B
BUXEROLLES (1)
GJ AVENIR 86 (1)
MIGNE AUXANCES (2)
STADE POITEVIN (3)

C
FONTAINE LE COMTE (1)
GJ VAL DE CLOUERE (1)
LIGUGE/SMARVES/ITEUIL (3)
USSON-L'ISLE (1)

D
GJ 3 VALLEES 86 (2)
GJ VAL DE VONNE (2)
POITIERS 3 CITES (2)
ST SAVIN/VICQ (1)

Club recevant



CHALLENGE U11

2^{ème} TOUR È Samedi 30 Mars 2019

RDV des équipes à 9h45

Début des rencontres à 10h30

1
CHÂTELLERAULT SO (2)
CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)
LA PALLU (2)
AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (1)

2
CHÂTELLERAULT SO (1)
GJ AVENIR 86 (1)
LA PALLU (1)
CENON SUR VIENNE (1)

3
CHÂTELLERAULT SO (3)
VICQ / ST SAVIN (2)
NEUVILLE (1)
ANTOIGNE / INGRANDES (2)

4
ANTOIGNE / INGRANDES (1)
NAINTRE (1)
AVAILLES EN CHATELLERAULT (2)
BONNEUIL/VOUNEUIL (1)

5
NEUVILLE (2)
GJ VALLEES DU MOSSON (1)
ST BENOIT (1)
QUINCAI / BERUGES (1)

6
STADE POITEVIN (2)
AVANTON (1)
LATILLE / BOIVRE (1)
JAUNAY CLAN (1)

7
STADE POITEVIN (3)
POITIERS 3 CITES (2)
CISSE (1)
VOUILLE / CHAMPIGNY (1)

8
GJ VALLEES DU MOSSON (2)
VICQ / ST SAVIN (1)
POUILLE TERCE/FLEURE (1)
VALDIVIENNE (1)

9
GJ VALLEES DU MOSSON (3)
MIGNE AUXANCES (2)
GJ FOOT VAL VERT (1)
LIGUGE / SM / IT (2)

10
DISSAY (1)
MIGNE AUXANCES (1)
FONTAINE LE COMTE (1)
POITIERS CEP (1)

11
MONTMORILLON (3)
GJ VALLEE VIENNE ET MOULIERE (2)
GJ FOOT VAL VERT (2)
POITIERS ASAC (1)

12
NORD VIENNE/3 MOUT/SAMM (1)
LOUDUN (1)
MIREBEAU (1)
L'ENVIGNE (1)

13
GJ CAP OUEST (1)
GJ VAL DE VONNE (1)
BUXEROLLES (1)
POITIERS 3 CITES (1)

14
GJ VALLEE VIENNE ET MOULIERE (4)
GJ VAL DE VONNE (2)
MONTAMISE / SVRES (1)
POITIERS ST ELOI (1)

15
MONTMORILLON (1)
GJ 3 VALLEES 86 (1)
GJ VAL DE CLOUERE (1)
VIVONNE / CHÂTEAU LARCHER (1)

16
GJ FOOT SUD 86 (1)
LIGUGE/SM/IT (1)
STADE POITEVIN (2)
SUD VIENNE REGION DE COUHE (1)

Prochaine réunion : jeudi 04 Avril 2019 à 17h, sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAULT
La secrétaire, Françoise BERTON



INFORMATIONS DIVERSES

DEMANDE DE TROPHEE du DISTRICT (joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

Catégorie : joueur (se) dirigeant(e)

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole (en précisant les années) :

.....

Motivation de la demande :

.....

Fait à : le :

Signature :

Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football avant le lundi 29 avril 2019

La remise des trophées est effectuée lors de l'Assemblée Générale Financière



**GARÇONS ET FILLES
U13**

MATCHS • DÉFIS • QUIZZ

**FESTIVAL
FOOT
U13
PITCH**

UN ÉVÈNEMENT SPORTIF, ÉDUCATIF ET FESTIF !
PHASES DÉPARTEMENTALES

#FiersBleues Tous ensemble avec les Bleues !
Coupe du Monde de la Fifa, France 2019™

**Samedi 6 avril 2019 à Buxerolles
Complexe Sportif André Messy de 9h à 17h**



FFF.fr @equipedefrance @fff